

COMPTE-RENDU

Séance du 23 Février 2023

L'an 2023 et le 23 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil Municipal sous la présidence de BOUIN Marie-Irène Maire

Présents : Mme BOUIN Marie-Irène, Maire, M. PELÉ Arnaud, M. DELAMARRE Franck, M. DESCARPENTRIES Sylvain, Mme BARDOUL Maud, M. POULAIN Fabrice, M. LAISNE Philippe, Mme HORHANT Hélène

Excusés ayant donné procuration : Mme MOISON Sylvie à M. DESCARPENTRIES Sylvain, Mme AVART-VOYE Anne-Laure à Mme BOUIN Marie-Irène

Excusés : Mme CHENUET Claudine, M. DEFACHELLES Philippe, Mme DEVAY Nathalie

Absent : M. AUDION Alexandre

A été nommée secrétaire : Mme BARDOUL Maud

Date de la convocation : 16/02/2023

Date d'affichage : 16/02/2023

Objet des délibérations

SOMMAIRE

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS
COUT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ARC EN CIEL 2021-2022
BUDGET ECOLE ARC EN CIEL 2023-2024
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-MICHEL 2023
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OGEC POUR LA CANTINE 2023
SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE/cantine
ECHANGE DE RUISSEAUX BON ACCUEIL - COISBREE
RECTIFICATION CADASTRALE D'UN RUISSEAU AU BAS CHATENAY
AVENANT N°3 - LOT ELECTRICITE - MARCHE DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE
AVENANT N°3 - LOT GROS OEUVRE - MARCHE AGRANDISSEMENT ET REHABILITATION DE LA MAIRIE
AVENANT N°1 AU MARCHE DE REVISION DU PLU "TRAME VERTE ET BLEUE"
REGIMES INDEMNITAIRES POUR LES NOUVEAUX GRADES
PRESTATION DE SERVICE - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - VEOLIA
AUTORISATION DE DELIVRANCE DE BONS D'ACHAT

Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 19/12/2022 et 26/01/2023 :

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle que comme chaque année, certaines associations ont sollicité la Commune afin d'obtenir une subvention, leur permettant ainsi de financer leurs activités.

La Commission Vie Associative Sports Loisirs Culture a étudié l'ensemble des demandes et propose au Conseil Municipal de retenir pour 2023 le mode de calcul suivant pour toutes les associations communales et les associations hors communes exerçant leur activité sur la commune :

- Forfait de Base : 30 €
- Adhérents de moins de 18 ans : 10 €
- Adhérents de plus de 18 ans : 5 €
- Siège social à Jans : 50 €
- Animation ouverte au Grand Public en année N-1 (non en interne) : 50 €/manifestation

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-11 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative Sports Loisirs Culture » réunie le 14 février 2023 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit le montant des subventions 2023 allouées aux associations :

Associations	2023
UNC MEMOIRES	Drapeau
ACCA CHASSE	340,00 €
LA PASTOURELLE	610,00 €
CELTIC RUGBY	305,00 €
GYMNASTIQUE DU DON	175,00 €
ASS.DETENTE/LOISIRS JANSEENS	350,00 €
GOOD GAMES	415,00 €
TREFFIEUX/JANS AUTO POURSUITES	Fauchage du terrain
COMITE DES FETES	102,00 €
AMICALE LAIQUE	900,00 €
OGEAC ACTIVITES	990,00 €
AS DU VOLANT BADMINTON	215,00 €
ASSISTANCE SANTE BONHEUR	45,00 €
DONNEURS DE SANG NOZAY	150,00 €
PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
RESTOS DU CŒUR	300,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €
TOTAL	5 147,00 €

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

COUT DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ARC EN CIEL 2021-2022

Madame le Maire informe de la répartition des charges pour l'école publique Arc-en-Ciel.

Après calcul, le coût pour 2021/2022 d'un enfant élémentaire est de 413.98 € et le coût d'un enfant de maternelle est de 1 287.30 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique ARC-EN-CIEL comme ci-dessous :

Coût d'un enfant élémentaire : 413.98 €

Coût d'un enfant en maternelle : 1 287.30 €,

- **VALIDE** les coûts de fonctionnement ci-dessus qui seront facturés aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école Arc en Ciel pour l'année 2022-2023.

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

BUDGET ECOLE ARC EN CIEL 2023-2024

Madame le Maire propose le budget suivant pour l'année 2023/2024 pour l'école publique Arc en Ciel, c'est à dire le maintien du budget 2022/2023 :

BUDGET 2023/2024

Fournitures scolaires/élève	45 €
Manuels pédagogique/élève	10 €
Budget Pédagogique/Classe	100 €
Bibliothèques-Abonnements /classe	50 €
Activités Culturelles, Voyages	500 €

Photocopies : 1 ramette A4/élève/an

Direction 50€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** pour l'année 2023-2024 le budget ci-dessus pour l'école Arc en Ciel,

- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-MICHEL 2023

Madame le Maire propose, compte tenu du bilan de fonctionnement de l'école Arc en Ciel 2021-2022, de verser à l'OGEC Saint-Michel le montant identique au coût de fonctionnement, soit pour un élève élémentaire 413.98€ et pour un élève maternelle 1 287.30 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Michel à hauteur de 413.98€ pour un élève élémentaire et de 1 287.30 pour un élève en maternelle,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette délibération.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OGEC POUR LA CANTINE 2023

La Commission Enfance Jeunesse a étudié la demande de subvention de l'OGEC concernant la cantine scolaire, le montant de la participation proposée est de 2 € / rationnaire, comme l'année dernière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention à l'OGEC de 2 € / repas / rationnaire pour l'année 2023.
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire propose que, comme l'année dernière, la Commune participe au financement des voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière aux élèves participant aux séjours organisés par l'école Saint-Michel ou Arc-en Ciel, soit 4€/ nuit/élève présent,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE/CANTINE

Madame le Maire rappelle que la Commission Enfance Jeunesse a travaillé sur le règlement intérieur de l'accueil périscolaire. Il est souhaité que les enfants de très petite section puissent être accueillis à l'accueil périscolaire à partir de trois ans révolus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour l'accueil périscolaire qui précise : « Les enfants de trois ans révolus en pré petite section pourront être inscrits à l'accueil périscolaire », tel qu'il est annexé à la présente délibération, celui de la restauration scolaire reste inchangé,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

ECHANGE DE RUISSEAUX BON ACCUEIL - COISBREE

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2022, il avait finalisé l'échange de terrains pour la régularisation d'un ruisseau créé au moment du remembrement de la commune et qui ne recevait aucune eau. Par contre, sur une parcelle privée située en contrebas, l'eau ruisselait.

Le propriétaire demandait donc à échanger ces ruisseaux. Le Notaire sollicite le Conseil Municipal afin d'apporter des précisions sur cette cession, et notamment la valeur de ces biens. La DDTM a donné un avis favorable à cet échange.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange des parcelles constituant les ruisseaux sans soulte : les parcelles cadastrées ZC 34 et ZC 32 d'une surface de 1 460 et 701 m², appartenant à M. et Mme Yves Mahé, et la parcelle cadastrée ZC 29 d'une surface de 1 072 m² appartenant à la Commune,
- **FIXE** la valeur de chacune des parcelles ZC32 et ZC34 à 1 000 € et 500€ et de la parcelle ZC 29 à 1 500 €,
- **DESIGNE** Maître Briffault, notaire à Derval pour la rédaction de l'acte d'échange,
- **INDIQUE** que les frais relatifs à cet acte seront à la charge du demandeur,
- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

RECTIFICATION CADASTRALE D'UN RUISSEAU AU BAS CHATENAY

Madame le Maire rappelle que lors du remembrement de la Commune de Jans, un ruisseau cadastré ZL65, a été réalisé entre deux parcelles (au nord la parcelle ZL151 et au sud, la parcelle ZL64.

Il a été constaté, au cours d'un bornage avec les riverains au Bas Chatenay, que le tracé du ruisseau sur site était différent de celui indiqué sur le plan cadastral.

Le Conseil Municipal a donc délibéré le 02/09/2021 afin de procéder à une rectification du tracé du ruisseau au plan cadastral. Le Notaire sollicite le Conseil Municipal afin d'apporter des précisions sur cette cession.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange, sans soulte, de la parcelle ZL 244 d'une surface de 296 m², qui deviendra propriété de Mme Gétin et de la parcelle ZL 248, d'une surface de 442 m², qui deviendra propriété communale,
- **FIXE** la valeur de chacune des parcelles à 550 €,
- **APPROUVE** la demande de rectification du tracé de ce ruisseau auprès des services du cadastre,
- **AUTORISE Mme le Maire à signer** l'acte notarié de rectification du tracé du ruisseau, rédigé par l'étude de Maître Josso, notaire à Châteaubriant, les frais d'acte étant à la charge de la Commune,
- **INSCRIT** les crédits budgétaires nécessaires au règlement des documents afférents à ce dossier,
- **MANDATE** Madame le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

AVENANT N°3 - LOT ELECTRICITE - MARCHE DE REHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle que les travaux de la Mairie se poursuivent.

Suite à notre demande il est proposé d'ajouter des prises HDMI et RJ 45 pour la visioconférence.

Cette prestation entraîne une augmentation du lot Electricité du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie de 805.67€ HT, soit 966.8€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet avenant n°3 de la société SPIE Industrie et Tertiaire, pour le lot électricité du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie d'un montant de 805.67€ HT, soit 966.8€ TTC,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

AVENANT N°3 - LOT GROS OEUVRE - MARCHE AGRANDISSEMENT ET REHABILITATION DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle que les travaux de la Mairie se poursuivent.

Il a été constaté que le linteau de la fenêtre du bureau donnant sur la nouvelle mairie était pourri, il y a donc lieu de le retirer complètement et de le remplacer par un linteau métallique.

Cette prestation entraîne une augmentation du lot gros œuvre du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie de 650€ HT, soit 780€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet avenant n°3 de la société A-BTP, pour le lot gros œuvre du marché public de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Mairie d'un montant de 650€ HT, soit 780€ TTC,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE REVISION DU PLU "TRAME VERTE ET BLEUE"

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière commission « Urbanisme » où les points du règlement du nouveau Plan Local d'Urbanisme ont été finalisés, le Cabinet Altéréo a informé de l'obligation de procéder à une étude demandée par l'Etat dans le cadre de la Loi Climat et Résilience.

Cette loi oblige à :

- réaliser une OAP thématique à part entière relative aux continuités écologiques ;
- mettre en cohérence des principes pour la mise en valeur des continuités écologiques dans l'ensemble du dossier du PLU (justification des choix et évaluation environnementale) ;

Altéréo propose un devis de 1.375 € H.T. pour cette mission hors marché.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet avenant n°1 de la société Altereo, d'un montant de 1 375€ HT,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération,

REGIMES INDEMNITAIRES POUR LES NOUVEAUX GRADES

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé le 26 Novembre 2022 de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} Janvier 2023 et un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} Avril 2023.

Ces changements de grade entraînent un avis auprès du Comité Technique du Centre de Gestion de Loire-Atlantique concernant les régimes indemnitaires correspondant à ces grades. Voici ce qui était proposé :

Catégorie C - Filière technique : Agent de maîtrise

Groupe	Emplois ou fonctions (à titre indicatif)	IFSE - Montant plancher annuel	IFSE – Plafond annuel	CIA maximum annuel
Groupe 1	Agent chargé de l'encadrement d'une équipe ou maîtrise technique et expérience professionnelle confirmée	1 000 euros	10 000 euros	1 260 euros
Groupe 2	Agents ayant des responsabilités, compétences ou sujétions particulières	800 euros	8 000 euros	1 200 euros
Groupe 3	Agent chargé des tâches techniques d'exécution	600 euros	6 000 euros	600 euros

Catégorie A – Filière administrative : Attaché territorial

Groupe	Emplois ou fonctions (à titre indicatif)	IFSE - Montant plancher annuel	IFSE – Plafond annuel	CIA maximum annuel
Groupe 1	Secrétaire Générale de Mairie	1 200 euros	15 000 euros	3 000 euros
Groupe 2	Fonction de gestion et d'analyse ou correspondant à un niveau d'expertise et encadrement	1 000 euros	10 000 euros	2 000 euros
Groupe 3	Fonction de gestion et d'analyse ou correspondant à un niveau d'expertise	500 euros	8 000 euros	1 000 euros

Le Comité Technique a émis un avis le 3 Février 2023.

Il est proposé de valider le régime indemnitaire proposé au Comité Technique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les régimes indemnitaires indiqués ci-dessus pour les grades d'agent de maîtrise et d'attaché territorial,

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

PRESTATION DE SERVICE - REDEVANCE ASSAINISSEMENT – VEOLIA

Madame le Maire rappelle que les foyers raccordés à l'assainissement collectif règlent leur redevance au prestataire d'eau potable. L'entreprise VEOLIA, nouveau prestataire de fourniture d'eau potable, propose de maintenir le prélèvement de cette redevance sur les factures d'eau.

Madame le Maire propose que l'entreprise VEOLIA prélève la redevance assainissement sur leurs factures d'eau.

Une nouvelle convention sera signée entre la Collectivité et l'Entreprise VEOLIA ; ce sera transparent pour les foyers concernés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif à signer entre l'entreprise Véolia et la Commune, à compter du 01/01/2023,

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

AUTORISATION DE DELIVRANCE DE BONS D'ACHAT

Madame le Maire propose de pouvoir remercier certaines personnes réalisant des missions de service public par le biais de bons d'achat. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à délivrer des bons d'achat d'une valeur égale ou inférieure à 100 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à délivrer des bons d'achat d'une valeur égale ou inférieure à 100€,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Urbanisme : 02/02/2023
Sentiers Pédestres : 06/02/2023
Marché : 07/02/2023 à 19h00
Vie associative sports loisirs culture : 14/02/2023 à 19h00
Enfance Jeunesse : 16/02/2023
Communication : 20/02/2023

CALENDRIER DES REUNIONS :

Réunion avec M. Pâtissier et préparation du budget 2023 : le 13 mars à 19h00
CCAS : 21 mars à 19h00
Patrimoine communal : 24 mars à 19h00
PLU avec PPA : Lundi 3 Avril à 14 heures à la Salle Municipale

INFORMATIONS COMMUNALES :

- **Plan Communal de Sauvegarde le 17/06** : les intervenants du SDIS n'étaient pas disponibles le samedi 15 avril, date fixée lors du dernier conseil. Il est donc proposé de le **reporter au Samedi 17 Juin le matin**.
- **Cœur de Bourg** : le CAUE est venu présenter la démarche de l'étude proposée dans le cadre du Programme Cœur de Bourg : Diagnostic, Préfiguration, Note d'information pour le plan guide et fiche action. A chaque étape, une rencontre aura lieu avec un Comité de Pilotage (élus du conseil municipal + technicien du Département). **Il est proposé 3 réunions qui pourront avoir lieu soit le lundi matin soit le vendredi après-midi. Une synthèse sera présentée au conseil municipal de juin prochain.**
C'est un grand programme puisqu'il sera question des commerces, services ou autres, de la sécurité dans le bourg, d'équipements divers, de logements sociaux pour les années à venir.
5-6 élus participant aux 3 réunions (1 par mois) formeraient un bon COPIL. Sylvain Descarpentries, Anne-Laure Avart-Voye, Franck Delamarre, Arnaud Pelé et Philippe Laisné se proposent. Un appel est fait aux élus absents.
- **Diagnostic Assainissement** : Le Cabinet Altéria est venu présenter le diagnostic des réseaux et de la station de lagunage concernant l'assainissement collectif. La Station de Lagunage est bien à saturation notamment suite aux nouvelles normes définies. Quelques travaux sont à prévoir en attendant la réalisation d'une nouvelle station d'épuration. Le cabinet d'études doit nous fournir le site potentiel pour l'agrandissement ou la création d'un nouveau système. Prévoir dans le PLU un emplacement réservé.
Il est proposé de remettre l'emplacement réservé n°5 dans le nouveau PLU pour avoir un accès à la lagune.

- **Barrage des Thénaudais**

Le barrage ne tient plus. La commune souhaite savoir ce qui est envisageable pour éviter un écoulement complet.

- **Bilan des réalisations à mi-mandat :**

- 2020 :
 - Lancement du Projet « Extension et rénovation de la Mairie »
 - Recrutement d'un cabinet pour la Révision du PLU
 - Création du Marché Hebdomadaire au 1^{er} Décembre
 - Travaux de voirie
- 2021 :
 - Lancement des travaux « Extension et rénovation de la Mairie »
 - Programmation des travaux de voirie sur 5 ans
 - Jeux Périscolaires
 - Finalisation Pont de Trigouët
 - Acquisition Visio Mairie
 - Numérique pour les 2 écoles
 - Achat de ganivelles avec 4 autres communes
 - Défibillateur Marché
- 2022 :
 - Achat sèche-linge et lave-linge suite au vol au Périscolaire
 - Acquisition de deux bâtiments pour Cœur de Bourg (portée par l'EPF)
 - Acquisition Panneau d'Information Lumineux
 - Transfert de la VC 5 au Département
 - Réfection de la Couverture du Périscolaire
 - Travaux de Peinture (Salle Municipale, Périscolaire)
 - Nouvelles illuminations pour Noël
 - Fin des recherches de financement des Locaux Associatifs (Local + Vestiaires)
 - Achat d'un camion-benne
 - Contrôle des Ponts : le pont de la 4 voies a besoin de gros travaux

- **TU Avril** : chaque responsable de commission doit envoyer son article pour le 24 Mars 2023

- **Recensement de la Population** : Nombre d'habitants en diminution.

En 2017, on comptait 1370 habitants

En 2023, 1357 habitants avec 644 logements. Les informations ne sont pas officielles à ce jour.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES :

- Organigramme
- La Communauté de Communes a décidé de verser 2.600 € suite au séisme qui a frappé la Turquie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Animation du Forum des Associations :**

Madame le Maire informe que pour l'animation du forum des Associations prévu le 30 juin 2023, la Commune a reçu une proposition d'un groupe Alan Ducoq, composé de trois personnes : une chanteuse et deux musiciens qui reprend un répertoire de chansons françaises, pour un prix de 400 € TTC. **Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le choix de ce groupe pour l'animation du forum des associations pour un montant de 400€ TTC,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

- **Fête des 20 ans de la Salle des Sports** : 23 Septembre – 2 réponses d'associations. Le Conseil Municipal décide donc d'annuler cette manifestation.
- **Cinéma Plein Air** : 3 associations ont répondu après un rappel par mail (Good Games – Amicale Laïque et La Pastourelle)
- **Rapport Polleniz**
- **DIA**

Un terrain bâti de 35 m², 1 route du Moulin.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LE JEUDI 30 MARS 2023 à 19h30

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Mme Marie-Irène BOUIN clôt la séance.

Fin de séance à 22h00

En mairie, le 09/03/2023
Le Maire
Marie-Irène BOUIN